



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

n° **348** - Juillet - Août 2013

www.fnom.com

L'attractivité du métier militaire

L'annonce de la non revalorisation du point d'indice de la fonction publique pour 2014, et pour la quatrième année consécutive, va se traduire, en premier lieu, par une nouvelle réduction du pouvoir d'achat des militaires que l'on ne peut qualifier comme appartenant à une catégorie de population privilégiée.

Ensuite, les baisses effectives des rémunérations qui en découlent, il faut bien en convenir, produisent un déclassement professionnel au seul regard du positionnement salarial.

Ce nouveau gel des rémunérations, l'instauration de la précarité par le fait, affirmé dans le Livre blanc, de renforcer le recours aux recrutements contractuels, et les perspectives offertes à moins de trente pour cent des officiers mariniers d'obtenir un statut de carrière, ne contribueront pas à fidéliser les personnels en activité et à favoriser les vocations au métier de marin

Les réformes récentes et celles annoncées en matière de réductions d'effectifs réclament des efforts d'adaptation et d'acceptation. Elles ne sont pas sans effets sur les conditions d'exercice du métier et sur le moral. Il ne s'agit pas de sombrer dans le pessimisme ambiant, mais force est de constater que nulle autre institution que celle de la défense n'assumerait de tels efforts.

Seule question : où se situe la limite élastique ?

La précédente réforme des retraites s'est imposée aux militaires, par une pure et simple transposition et sans concertation. Elle a infligé une double peine en repoussant les limites d'âges ouvrant droits à pensions et en retardant le bénéfice de jouissance immédiate. Ces dispositions sont en contradiction avec les impératifs de jeunesse des effectifs et de carrières courtes inhérentes aux nécessités du métier militaire.

La spécificité des sujétions de ce métier justifie que le régime de retraite applicable aux militaires ne peut résulter de l'application brutale de mesures générales.

Une nouvelle réforme doit préserver une juste compensation de cette spécificité, l'équilibre et les perspectives de carrière et ne doit pas être génératrice de précarité pour les personnels quittant le service.

Autant de sujets qui contribuent à l'intérêt d'envisager ou de poursuivre une carrière militaire. Leur prise en compte conditionne l'attractivité du métier militaire qui doit être préservée face à un retournement de tendance, favorable, sur le front de l'emploi.

Gilles LEHEILLEIX

« L'Aquitaine » - Marine nationale - Maël PRIGENT / meretmarine.com

Amiante: Jurisprudence

Six années de procédures pour que les ayants droits d'un officier marinier diagnostiqué comme souffrant d'un cancer consécutif à l'exposition à l'amiante en service voient reconnu le droit à pension militaire d'invalidité suite à leur pourvoi en Conseil d'Etat.

Voir décision du CE. page 2

Suivi médical Post professionnel Instauration d'un droit à la surveillance médicale post-professionnelle pour l'ancien

Instauration d'un droit à la surveillance médicale post-protessionnelle pour l'ancien militaire ayant été exposé à des produits cancérogènes, mutagènes, ou toxiques pour la reproduction.

Après plusieurs années d'attente, notre demande de transposition de ces dispositions aux anciens militaires est enfin satisfaite.

Décret, arrêté, page 3 et 4

68ème année

Sommaire

L'attractivité du métier militaire 1 Vie des associations 8 à 10 Infos. Soc. et Administratives 2 à 5 Bureau national 10 CSFM 4 Comac 11 Journée du marin 2013 6 et 7 Marine nationale 12

Réforme et financement des retraites

Souvent évoquée, la mesure fiscale consistant à supprimer ou réduire l'abattement de 10 % appliqué aux revenus de pensions et retraites ne peut être justifiée au seul prétexte que les retraités ne peuvent faire valoir de frais professionnels. La logique de l'instauration de cet abattement dit « spécial » est tout autre.

Eclairage, page 4

74ème congrès de la FNOM à Fréjus Saint-Raphaël, du 18 au 22 septembre 2014.

Pensez à réserver ces dates pour retrouver le Var et la Côte d'Azur.





